

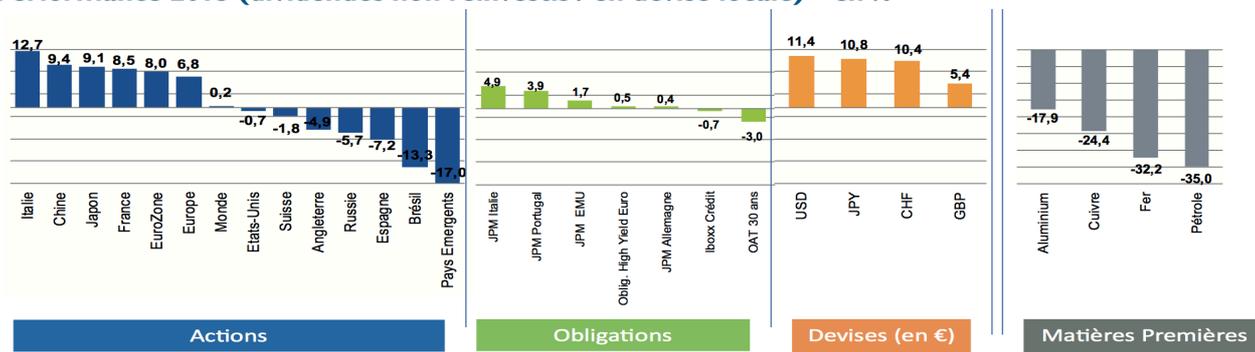


La lettre du patrimoine ACP

La note économique: 2015 les événements importants

Dès le début de l'année, la Banque nationale suisse a décidé de ne plus arrimer la parité du franc suisse à l'euro, provoquant ainsi une réévaluation brutale de 20% de la devise helvétique. Au cours du mois d'août, la Banque centrale chinoise a pris le marché par surprise en dévaluant le yuan vis-à-vis du dollar, suscitant des craintes d'une guerre des changes. Enfin, l'année écoulée a été marquée par l'asymétrie attendue des politiques monétaires de la BCE et de la Fed : la première ayant décidé, en janvier, de s'engager dans une politique ultra-accommodante avec le rachat de 60 Mds€ d'actifs par mois ; alors que la seconde a mis fin, en décembre, au cycle de baisse des taux, initié depuis septembre 2007, en relevant de 25pb ses taux directeurs.

Performance 2015 (dividendes non réinvestis / en devise locale) – en %



Au 20 janvier 2016, les mêmes causes produisent les mêmes effets, le changement de régime de change de la devise chinoise et le ralentissement de son économie continuent de bouleverser la donne pour nombre d'économies émergentes ou en développement et traumatisent les marchés financiers internationaux.

Les craintes d'excès de l'offre mondiale amène le pétrole, à son plus bas niveau depuis 2003, la levée imminente des sanctions internationales à l'encontre de l'Iran et sa capacité d'exportation sur le marché mondial inquiète.

Pourtant, le paradoxe existe, en zone EURO, les marchés sont plus que chahutés, L'indice CAC 40 a clôturé à 4 124,95 points, portant son repli depuis le 1er janvier à 11%, son niveau de début janvier 2015.

Dans cette ambiance plus que morose, les analystes annoncent que la reprise se poursuivra dans la zone euro en 2016 et sera même un peu plus vive que l'an dernier. La prévision de croissance du consensus est de 1,7 % pour 2016, soit 0,2 point de plus qu'en 2015, elle-même en hausse de 0,2 point sur 2014.

L'analyse des PER (ratio cours/bénéfices) Européens prouvent que l'Allemagne, la France, l'Espagne offrent encore un potentiel de revalorisation conséquent et que les valorisations actuelles devraient profiter aux secteurs cycliques en Europe.

Les petites et moyennes capitalisations Européennes restent sous-évaluées et offrent un potentiel de hausse des cours soutenu par les fusions et acquisitions prévues en Europe.

Obligations:

Cette dernière classe d'actifs n'offre encore que trop peu de rémunération et présente un risque conséquent, même si les spécialistes pensent que les obligations Européennes peuvent résister en se décorrelant de leur équivalentes américaines.

L'année 2016 reste trop charnière avec des taux Européens qui demeurent au plus bas historique et qui pourraient être influencés gravement par une hausse plus représentative que celle de décembre dernier aux Etats-Unis.

Notre conseil reste donc de sous pondérer cette classe d'actifs dans vos contrats.

Le versement du capital d'un contrat d'assurance vie par une compagnie d'assurance: quel délai?

De nouvelles modalités de rémunération des capitaux entre le décès de l'assuré et leur versement effectif seront applicables à compter de 2016.

Comment ça marche ?

En général, lorsqu'un assuré décède, l'épargne constituée est revalorisée jusqu'au moment où l'assureur a eu connaissance de son décès. Notez que cette valorisation peut être à la hausse ou à la baisse en présence d'unités de comptes.

Dès que l'assureur est informé du décès, il détermine les capitaux décès dus aux bénéficiaires et cesse de valoriser les fonds.

Deux situations peuvent alors se présenter :

- L'assureur connaît le bénéficiaire et dispose des éléments nécessaires au paiement (RIB, adresse, etc). Il doit verser les capitaux décès dans un délai d'un mois. A défaut, il devra payer des pénalités de retard. Leur taux est actuellement de 4,29 %, puis 8,58 % après 2 mois et 12,87 % après 3 mois.
- L'assureur ne connaît pas le bénéficiaire ou ne dispose pas des éléments nécessaires au paiement. Il doit alors revaloriser les capitaux en fonction des rendements des emprunts d'Etat : environ 1 % par an à l'heure actuelle.

Conclusion : Les capitaux décès ont vocation à être versés rapidement, sans rétention excessive des assureurs, encore faut-il que les clauses bénéficiaires soient rédigées sans ambiguïté pour que les bénéficiaires soient facilement et clairement identifiables.

Attention à l'option fiscale choisie lors d'un rachat partiel sur votre contrat d'assurance vie:

Il n'est pas conseillé d'opter systématiquement pour le prélèvement forfaitaire libératoire...

En cas de rachat sur un contrat d'assurance-vie, seule la part des intérêts est imposable. Si votre contrat a plus de huit ans, le prélèvement libératoire applicable est limité à 7,5 % seulement. Ce taux est inférieur à la première tranche de l'impôt sur le revenu fixée aujourd'hui à 14 %. Il semblerait donc que toute personne imposable ait intérêt à opter pour ce PFL.

Or, pour les contrats souscrits depuis plus de huit ans, vous bénéficiez d'un abattement annuel, sur les intérêts perçus, de 4 600 € pour un célibataire et 9 200 € pour un couple. Si vos rachats annuels génèrent des intérêts en deçà de ce seuil, alors l'option n'est pas pertinente.

En effet :

- Votre assureur retient à la source le PFL. Si l'abattement n'a pas été utilisé, alors l'impôt sera restitué l'année suivante par un crédit d'impôt. Il en résulte une petite avance de trésorerie négligeable.
- Cependant, les prélèvements sociaux (15,5 %) retenus par l'assureur lors du rachat perdent leur déductibilité partielle (à hauteur de 5,1 %), si un prélèvement libératoire est appliqué. Ce n'est pas le cas si le rachat est réalisé en brut.

Conclusion : il est préférable de ne pas opter pour un PFL en deçà des abattements fiscaux pour supprimer le décalage d'un an entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt.